

ASSEMBLÉE NATIONALE

8 avril 2009

DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DES OUTRE-MER - (n° 1579)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N° 480

présenté par
M. Yanno-----
à l'amendement n° 141 (Rect.) de M. Diefenbacher

à l'ARTICLE 20 TER

À la première phrase de l'alinéa 3, après le mot :

« présidents »,

insérer les mots :

« des conseils régionaux d'outre-mer et ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Il convient d'assurer également l'information des présidents des régions d'outre-mer.